



Conseil d'État
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur	PLR, par Julien Dubuis
Objet	Le site prime sur les synergies et le futur avec comme argument le bilinguisme
Date	11 mai 2017
Numéro	3.0327 en collaboration avec le DSSC

Le postulant demande au gouvernement de revenir sur sa décision de maintenir la filière HES-SO en Physiothérapie sur le site de Loèche-les-Bains.

Pour rappel, le 19 octobre 2016, le Conseil d'Etat a chargé le Service des hautes écoles (SHE) d'évaluer les conséquences d'un éventuel déplacement de la filière physiothérapie de Loèche-les-Bains vers le futur Campus santé à Sion. Le 15 mars 2017, le SHE a rendu son rapport d'évaluation au Chef du Département de la formation et de la sécurité. Le 26 avril 2017, le Conseil d'Etat a décidé du maintien de la filière Physiothérapie sur le site de Loèche-les-Bains.

Suite à ce postulat, le SHE et la Déléguée au Campus Energypolis ont, dans leur rapport conjoint du 29 septembre 2017, établi une synthèse des principaux avantages/inconvénients d'un maintien de la filière sur le site de Loèche-les-Bains, respectivement les avantages/inconvénients d'un déplacement sur le futur Campus santé à Sion. En conclusion, les arguments penchant en faveur du maintien de la filière à Loèche-les-Bains prédominent.

Situation sur le site de Loèche-les-Bains

Par sa situation à Loèche-les-Bains, cette filière permet une formation bilingue. L'immersion bilingue vécue au quotidien par les étudiants sur le site de Loèche-les-Bains ne pourrait pas être répliquée à Sion. Au niveau financier, l'intégration au Pôle santé de Sion nécessiterait un investissement supérieur à 9 millions de francs. Les coûts moyens par étudiant de la filière à Loèche-les-Bains sont inférieurs aux mêmes filières sises à Genève et à Lausanne ce qui témoigne de la gestion efficiente de cette filière décentralisée.

Techniquement, les locaux actuels à Loèche-les-Bains sont adaptés aux besoins de la filière qui bénéficie aussi bien des synergies avec les infrastructures de la station touristique que de celles liées aux centres de cure et de la Leukerbad-Clinic. En cas d'augmentation future du nombre d'étudiants, des possibilités d'extension existent et ce pour autant que les conditions-cadres (loyers, participation communale et conditions de mise à disposition d'infrastructures) demeurent similaires à celles en vigueur actuellement.

Sous les angles politique et stratégique, l'offre de formation actuelle est unique (USP - Unique Selling Proposition) et rencontre un franc succès, puisque qu'elle représente une marque connue et une attractivité auprès des étudiants au niveau national.

La présence de la filière physiothérapie et de ses collaborateurs et étudiants est très importante pour la commune de Loèche-les-Bains en termes d'avantage de site, car elle contribue à l'image de réadaptation, de thermalisme et de remise en forme de la station touristique.

Synergies possibles sur le Campus de Sion

En ce qui concerne le site de Sion le projet de nouvelle construction correspond aux besoins de la filière, puisque le programme des locaux du concours architectural intègre ces besoins.

Au niveau de la formation, la mise en œuvre de projets-pilotes EPFL-HES pour la formation du personnel soignant et des physiothérapeutes aux nouvelles neurotechnologies serait facilitée. La formation de base et la formation continue seraient également réunies sur le même site.

Les équipes de recherche (EPFL, HEI, CRR/SUVA, Hôpital,...) seraient physiquement plus proches. La masse critique du Pôle santé dans son ensemble serait renforcée, ainsi que le positionnement de l'hôpital à Sion.

Conclusion

Il existe des avantages en termes de synergies à déplacer la filière physiothérapie sur le futur Campus santé de Sion. Cependant, les avantages pour un maintien de cette filière sur le site de Loèche-les-Bains sont plus conséquents. La qualité actuelle de la formation est excellente et reconnue et un déplacement de la filière n'est pas nécessairement un gage d'une augmentation de cette qualité. Le Conseil d'Etat a ainsi réévalué la problématique dans le sens de la demande du postulant. Dans cette nouvelle analyse, les partenaires sondés n'ont pas non plus donné des positions tranchées en faveur d'un site ou de l'autre. Ainsi, les facteurs liés au site ont primé sur les synergies. Le CE a décidé de ne pas déplacer la filière physiothérapie de Loèche-les-Bains, tout en émettant des attentes claires vis-à-vis des partenaires de ce site. Afin d'augmenter le nombre d'étudiants issus du Haut-Valais, le Département de l'économie et de la formation demandera une adaptation des conditions d'admission au sein de la HES-SO, tenant compte des conditions d'admission en vigueur dans les hautes écoles en Suisse alémanique. Il demandera également à la filière de renforcer ses collaborations avec la Haute de santé de la HES-SO Valais Wallis, les institutions socio-sanitaires valaisannes, notamment la Leukerbad-Clinic ainsi qu'avec les partenaires du futur pôle santé à Sion. Il attend aussi des partenaires du site de Loèche-Les-Bains qu'ils maintiennent des conditions-cadres similaires à celles en vigueur actuellement.

Au vu des éléments ci-dessus, il est proposé de refuser le postulat.

Conséquences sur l'administration :	-
Conséquences financières :	coût d'investissement (> 9 mios de francs)
Conséquences sur le personnel (EPT) :	-
Conséquences RPT :	-

Sion, le 21 février 2018